



Réf N° : 2479 / 07 / AECAD - MAN / 18

### **NOTE DE SERVICE N°2479**

En vue d'améliorer le rendement des établissements primaires et secondaires du Diocèse, le Secrétariat exécutif Diocésain de l'Éducation Catholique décide :

- 1- Les recrutements dans les classes de CM1 ; CM2 ; 4<sup>ème</sup> ; 3<sup>ème</sup> ; 1<sup>ère</sup> et Tle doivent faire l'objet d'un test de niveau ;
- 2- Les élèves concernés sont ceux des établissements autres que ceux de l'Éducation Catholique ;
- 3- Les Chefs d'établissement et les Directeurs d'école sont chargés de l'application de cette décision qui prend effet dès la date de sa publication.

Le Secrétariat Exécutif Diocésain compte sur votre franche collaboration.

Fait à Man, le 05 Juillet 2018.

**Le Secrétaire Exécutif Diocésain**